



## Un mot de bilan

*Chères et chers adhérents,*

*Si vous n'avez pas reçu de bulletin depuis longtemps, ce n'est pas faute pour votre bureau d'avoir travaillé : nous vous expliquons ci-dessous toute notre activité de l'hiver. Les deux points à retenir*

- *D'une part le nombre de nos sympathisants augmente régulièrement car les personnes à qui nous expliquons la situation sont presque toutes, comme nous, résolument opposées au projet éolien.*
- *D'autre part la DREAL a demandé des compléments à EDPR, donc nous ne connaissons toujours pas la date de l'enquête publique.*

*Ce sont deux points positifs mais il faut rester mobilisés. Si vous souhaitez rejoindre le bureau pour participer concrètement à notre travail, n'hésitez pas à nous faire signe.*

*Nos prochaines actions : des affiches en forêt pour informer les promeneurs, et la poursuite du porte à porte qui se révèle la façon la plus efficace d'informer les vanoscois.*

*Le président, Jean-Marc Serve*

## Pour notre association, un hiver bien actif

Courant 2022, la société EDPR a déposé sa demande d'autorisation à la Préfecture en vue de l'enquête publique. Il s'agit d'un dossier de 2500 pages qui devait être examiné par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

La Ligue de Protection des Oiseaux, qui avait pu consulter ce dossier, a envoyé à la DREAL ses remarques, à la suite desquelles des compléments (dont nous ne connaissons pas la nature) ont été demandés à EDPR : en effet, le projet mettait clairement en danger deux espèces rares : la Chevechette et la Chouette de Tengmalm. Tout récemment, à la suite d'une demande du Conseil municipal, la DREAL indique qu'EDPR doit déposer un nouveau dossier, sans en connaître le délai.

En juin 2022, nous avons apporté la contradiction au porteur du projet qui organisait une réunion d'information (plutôt de désinformation selon nous) en tenant une permanence à l'entrée de la salle que l'entreprise avait réservée. Malgré des tentatives d'obstruction de la part d'EDPR, nous avons pu expliquer notre position aux vanoscois qui se sont déplacés.

De notre côté, au début de l'automne, nous avons pu obtenir de la Préfecture communication du dossier d'étude d'impact. Nous vous avons envoyé par mail, à l'automne dernier, un lien pour consulter ce dossier sous forme électronique. Nous avons étudié en détail ce dossier et avons depuis lors travaillé à diffuser l'analyse que nous en avons faite.

En septembre et octobre 2022, huit équipes de membres actifs de l'Association (qu'ils en soient remerciés ici) ont rendu visite, physiquement, à une quarantaine de foyers dans le village. Le bilan de ces visites : les vanoscois rencontrés étaient peu informés sur ce projet, et presque tous s'y déclaraient clairement opposés.

Du 10 au 17 novembre 2022 : six jours entiers de permanences dans la salle Flavie Mary, afin de faire découvrir ce dossier sous forme papier, ainsi que notre analyse, à tous ceux et celles qui le souhaitaient. Une vingtaine de personnes ont profité de ces permanences. Là encore, tous ceux qui se sont déplacés se sont déclarés opposés au projet.

Dans le même temps, Jean-Marc Serve et Auguste Mathevet ont repéré physiquement les sources et zones humides du secteur concerné, ce qui nous a permis d'affiner notre analyse du risque que le projet éolien fait courir à la ressource en eau de Vanosc, et de communiquer cette analyse au Conseil municipal, qui a pu s'en servir pour écrire à la DREAL à ce sujet au mois de mai 2023.

12 janvier 2023 : nous avons présenté notre analyse au Conseil municipal de Vanosc lors d'une réunion.

Février 2023 : nous avons ciblé les 111 habitations situées dans un rayon de 2500 mètres autour du parc éolien prévu, et nous leur avons envoyé une lettre personnalisée, détaillant les impacts précis de cette installation sur leur maison bien spécifiquement.

Avril-Mai 2023 : pour compléter cet envoi, nous avons de nouveau rendu visite à 41 foyers dans cette zone et leur avons proposé d'écrire personnellement à la DREAL pour signaler les inconvénients auxquels le projet éolien les exposait. Ces envois sont en cours.





## **Brider les éoliennes pour minimiser leurs inconvénients :**

*Principes et réalité, pas forcément bien d'accord...*

Le dossier d'EDPR annonce un bruit qui dans certains hameaux peut dépasser la limite réglementaire. La seule mesure de protection prévue est le bridage des éoliennes, mais aucune mesure du bruit n'est prévue. Peut-on y croire ?

*Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !*

Le principe de réalité est plus fort que tout autre engagement.

L'hiver 2022/23 a été marqué par des craintes sur les capacités de production d'électricité suffisantes en France, en raison de l'arrêt de nombreuses centrales nucléaires.

Pour parer à cette éventualité, le gouvernement a pris plusieurs mesures et a notamment autorisé le débridage acoustique des éoliennes. La réglementation sur le bridage (c.a.d l'arrêt temporaire volontaire d'une éolienne pour éviter un risque ou une gêne) existe pourtant, notamment la nuit pour protéger les animaux nocturnes comme la chauve souris ou bien lors de vent fort pour limiter la gêne induite par le bruit au voisinage. La dérogation initialement limitée au mois de janvier pour parer à tout problème de pénurie d'électricité en France sera finalement valable jusqu'à la fin de l'année sans limitation d'horaires. En décembre dernier, la commission européenne avait donné son feu vert à la mesure.

En conclusion : il y a les principes pour minimiser l'impact des éoliennes et... leurs applications.



## **Les éoliennes, une catastrophe pour les chauves-souris, grandes protectrices de la forêt**

*C'est ce que démontre le livre de Laurent Tillon, ingénieur à l'ONF : Les fantômes de la nuit*

Tout en reconnaissant que les chauve-souris sont particulièrement menacées par les parcs éoliens en forêt, le promoteur du projet minimise leur mortalité et laisse planer un flou bien utile sur les processus de leur destruction. En fait, les éoliennes de la taille prévue à Vanosc tournent à 400 km/h en bout de pale, et la pression de l'air est telle que les viscères des chauves-souris qui volent alentour explosent littéralement, c'est ce qu'on appelle un barotraumatisme. C'est ainsi que deux espèces de chauve-souris, la noctule commune et la noctule de Leiser, ont perdu 88% de leur population en France.

Or, tout ce qui abîme les cultures et les arbres (scolytes, larves, processionnaires du pin, hanneton) est dévoré par les chauves-souris. Depuis que la population des noctules s'est effondrée, celle des hannetons s'est développée en proportion et la France a perdu 80 000 Ha de forêt publique.

Les inconvénients sont évidents :

- Les arbres ne peuvent plus capter le carbone alors que leur rôle est essentiel pour lutter contre la crise climatique.
- Si les chauves-souris disparaissent, leur action régulatrice doit être remplacée par des pesticides et des insecticides dont on connaît la toxicité pour l'environnement et la santé humaine.

Une soixantaine de scientifiques ont proposé au Conseil National de Protection de la Nature, de n'activer les éoliennes que lorsque les chauves-souris ne peuvent pas sortir, c'est-à-dire lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h. Fin de non-recevoir de la part du conseil : la perte de rentabilité n'est pas acceptable pour ceux qui raisonnent en industriels. Comme nous l'argumentons depuis longtemps avec nombre de scientifiques (par exemple Jancovici dont nous avons déjà parlé dans ce bulletin), les décisions « écologiques » en haut lieu risquent d'empirer le dérèglement qu'elles prétendent combattre.

Dans notre prochain bulletin :

- Où en sont nos voisins ?
- La loi d'accélération des énergies renouvelables
- Plusieurs procès en cours en France.

